

215C0047
FR0010973438-OP032-R02

8 janvier 2015

Résultat de l'offre publique de retrait suivie éventuellement d'un retrait obligatoire
visant les actions de la société.

BAC MAJESTIC

(Euronext Paris)

Louis Capital Markets a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société BAC MAJESTIC, soit du 1^{er} décembre 2014 au 7 janvier 2015, la société anonyme Millimages¹ a acquis sur le marché 11 529 actions BAC MAJESTIC regroupées² et 4 815 actions non regroupées² aux prix respectivement de 10,99 € et 0,21 € par action.

Par conséquent, à la clôture de l'offre, l'initiateur détient 72 785 actions BAC MAJESTIC représentant 133 950 droits de vote, soit 93,29% du capital et 96,24% des droits de vote de la société³.

¹ Contrôlée par M. Roch Lener, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Kid Media Management.

² Il est précisé que les actions non regroupées sont issues d'une opération de regroupement d'actions de la société décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 19 mars 2013. Les opérations de regroupement dont la mise en œuvre a été décidée par le conseil d'administration le 19 mars 2013 et ont commencé le 4 avril 2013 et doivent prendre fin le 6 avril 2015. Ce regroupement visait à regrouper 53 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro en 1 action d'une valeur nominale unitaire de 5,30 €. Le terme « actions non regroupées » vise donc à désigner les actions d'une valeur nominale de 0,10 € n'ayant pas été regroupées à ce jour, faute pour leurs titulaires de posséder un nombre d'actions d'une valeur nominale de 5,30 € suffisant pour obtenir une action regroupée. Il existe, à la connaissance de l'initiateur, 13 359 actions non regroupées en circulation, dont 4 865 détenues par l'initiateur.

³ Sur la base d'un capital composé de 78 021 actions représentant au plus 139 188 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.